

# Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal Version Internet

## Séance du 07 septembre 2018



L'an deux mille dix-huit, le sept septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de BUSSANG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, en session ordinaire.

### **Etaient présents :**

M. Alain VINEL, Maire ; MM. et Mmes François ROYER, Bachir AID, Pascale SPINNHIRNY, Sylvie LOHNER, Adjoints ; MM. et Mmes Louise VALDENAIRE, Francis MASSY, Solange GODEL, Louis CLAUDE, Marie-Lorraine PARMENTIER, Guy GODEL, Manuel FIGUEIREDO, Mme Sonia SCHOENACH, Conseillers Municipaux.

### **Absents ou Excusés :**

MM. et Mmes Catherine BOILEAU-PILET, Maxime THOMAS, Dominique MAURER, Nicole GREBERT, Anne-Caroline ERB et Vincent STEINER, Conseillers Municipaux.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du même Code, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Solange GODEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

Conformément à l'alinéa 2 du même article, Mademoiselle Marjorie BOZZOLO, Secrétaire de Mairie, a été choisie comme Secrétaire Adjointe.

*Compte rendu approuvé par le Secrétaire de séance,*

A BUSSANG, le 11 septembre 2018

**Le Secrétaire de séance,**

**Madame Solange GODEL**

*La séance est ouverte à 20H30*



## ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2018 :

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 05 juillet dernier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE,**

A l'unanimité, le procès-verbal de la réunion en date du 5 juillet 2018.



# Ordre du Jour

---

1. **URBANISME** – Droit de préemption urbain (2.3) – Information du Conseil Municipal ;
2. **FONCTION PUBLIQUE** – Personnels contractuels (4.2) – Recrutement d'un adjoint d'animation à temps non complet (18h) pour accroissement temporaire d'activité ;
3. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Délégation de fonctions (5.4) – Délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
4. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Décision budgétaire modificative n°3 – Budget communal ;
5. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Décision budgétaire modificative n°1 – Budget annexe de l'assainissement ;
6. **FINANCES LOCALES** – Divers (7.10) – Indice de variation de fermage pour l'année 2018/2019 ;
7. **FINANCES LOCALES** – Divers (7.10) – Acceptation de remboursement suite à sinistre (WC publics) ;
8. **FINANCES LOCALES** – Divers (7.10) – Acceptation de remboursement suite à sinistre (Ascenseur MDA) ;
9. **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES** – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Rapport annuel 2017 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges ;
10. **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES** – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du Syndicat d'Epuración du Thillot – Année 2017 ;
11. Affaires diverses.

## **1. URBANISME – Droit de préemption urbain (2.3) – Information du Conseil Municipal :**

### **Délibération n° 094/2018**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner soumises à l'un des droits de préemption prévu par le Code de l'Urbanisme sur lesquelles il a été amené à se prononcer personnellement en vertu d'une délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal par délibération n°045/2014, à savoir :

- ❶ Un immeuble bâti sis 4, rue Maurice Pottecher - Cadastéré : Section AB – Parcelle n°50 - pour une contenance totale de 694 m<sup>2</sup> - que les consorts BRIOT souhaitent vendre 98.000,00 €.
- ❷ Un immeuble bâti sis 22, rue du Séchenat - Cadastéré : Section C parcelle n°371 - pour une contenance totale de 620 m<sup>2</sup> - que Madame Marie-Madeleine EINHORN souhaite vendre 36.000,00 €.
- ❸ Un immeuble bâti sis 7, lotissement du Breuil - Cadastéré : Section AB parcelle n°526 - pour une contenance totale de 768 m<sup>2</sup> - que Monsieur Charles TRAENTLE souhaite vendre 173.000,00 €.

*Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas paru opportun d'exercer le droit de préemption de la commune pour chacun de ces projets*

## **2. FONCTION PUBLIQUE – Personnels contractuels (4.2) – Recrutement d'un adjoint d'animation à temps non complet (18h) pour accroissement temporaire d'activité :**

### **Délibération n° 095/2018**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que :

- ▶ **VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- ▶ **VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale ;
- ▶ **VU** l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter ;
- ▶ **CONSIDERANT** qu'il convient de recruter, en complément du personnel titulaire, du personnel saisonnier pour respecter le taux d'encadrement des enfants accueillis par le service périscolaire, il y aurait lieu de créer 1 emploi saisonnier d'adjoint d'animation non titulaire à temps non complet de 18 h par semaine pour une durée de 1 an.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

**DECIDE** de créer

\_ un poste d'adjoint d'animation non titulaire à temps non complet de 18 h par semaine pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;

**DECIDE** que la rémunération mensuelle se fera sur la base de l'Indice Brut : 347 et Indice Majoré : 325 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au recrutement le moment venu et l'autorise à effectuer toutes les formalités nécessaires.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## **3. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Délégation de fonctions (5.4) – Délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en matière de marchés publics :**

### **Délibération n° 096/2018**

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des marchés publics passés en vertu d'une délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal par délibération n°046/2014 en date du 04 avril 2014 :

► **Marché public à procédure adaptée : Marché public global de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif d'éclairage de mise en lumière, d'illuminations festives, d'équipements électrique extérieurs :**

Conclusion d'un marché public à procédure adaptée global de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif d'éclairage de mise en lumière, d'illuminations festives, d'équipements électrique extérieurs pour 6 années avec la société CITEOS.

Il précise que le montant du marché s'élève à la somme de 359.630,96 € TTC.

**4. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Décision budgétaire modificative n°3 – Budget communal :**

**Délibération n° 097/2018**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de réajuster les lignes budgétaires du Budget Communal de la manière suivante :

**COMPTES DE DEPENSES**

Sens	Section	Chap	Art.	Op.	Objets	Montant
D	F	011	615228		Autres bâtiments communaux	1.370,00 €
D	F	011	6162		Assurance dommages ouvrage MA	4.516,00 €
D	F	012	6332		Cotisations FNAL	10,00 €
D	F	012	6336		Cotisations CDG et CNFPT	150,00 €
D	F	012	6338		Impôts, taxes et versements assimilés	23,00 €
D	F	012	6413		Personnel non titulaire	5.280,00 €
D	F	012	6451		Cotisations URSSAF	3.500,00 €
D	F	012	6454		Cotisations ASSEDIC	230,00 €
D	F	012	6458		Cotisations ATIACL	186,00 €
<b>TOTAL Fonctionnement (1)</b>						<b>15.265,00 €</b>
D	I	23	2315	405	Trvx aménagement global de la Place	9.000,00 €
D	I	23	2315	434	Trvx voirie – Rue des Chèvres	7.100,00 €
D	I	23	2313	436	Salle des fêtes - Parquet	300,00 €
D	I	23	2313	427	Mise aux normes bâtiments publics	-16.400,00 €
<b>TOTAL Investissement (2)</b>						<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES (1) + (2)</b>						<b>15.265,00 €</b>

**COMPTES DE RECETTES**

Sens	Section	Chap	Art.	Op.	Objets	Montant
R	F	013	6419		Rembt IJ sur rémunération du personnel	1.471,00 €
R	F	74	748311		Comp.perte base imposition à la CET	12.668,00 €
R	F	77	7718		Produits exceptionnels sur op. de gestion	275,00 €
R	F	77	7788		Produits exceptionnels (sinistres)	851,00 €
<b>TOTAL Fonctionnement</b>						<b>15.265,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>						<b>15.265,00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** d'opérer les modifications budgétaires telles que ci-dessus énoncées, et

**VOTE**, en conséquence, les crédits supplémentaires sur le Budget de l'exercice 2018.

**5. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Décision budgétaire modificative n°1 – Budget annexe de l'assainissement :**

**Délibération n° 098/2018**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de réajuster les lignes budgétaires du Budget annexe de l'assainissement de la manière suivante :

**COMPTES DE DEPENSES**

Sens	Section	Chap	Art.	Op.	Objets	Montant
D	I	23	2315	41	Trvx réseau ASS – Place et rue du théâtre	30.900,00 €
D	I	23	2315	43	Trvx réseau ASS – Pré du Porc	-34.700,00 €
D	I	23	2315	44	Trvx réseau ASS – Rue des Chèvres	3.800,00 €
<b>T O T A L Investissement</b>						<b>0,00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** d'opérer les modifications budgétaires telles que ci-dessus énoncées, et

**VOTE**, en conséquence, les crédits supplémentaires sur le Budget de l'exercice 2018.

**6. FINANCES LOCALES – Divers (7.10) – Indice de variation de fermage pour l'année 2018/2019 :**

**Délibération n° 099/2018**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer le tarif des baux à ferme pour l'année 2018/2019 conclus ou renouvelés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Il ajoute que la valeur annuelle à l'hectare des baux à ferme pour les terres de 5<sup>ème</sup> catégorie pourrait être fixée à 10,45 €.

Il précise que ce tarif résulte du tarif 2017/2018 diminué de 3,04 % conformément à la variation de l'indice fixé par l'arrêté ministériel du 20 juillet 2018.

Il suggère que pour les années suivantes les loyers annuels des baux à ferme seront indexés sur l'indice de variation de fermage fixé chaque année par arrêté ministériel sans toutefois être inférieur au tarif de 10,00 € approuvé par délibération n°146/2010 en date du 09 décembre 2010.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE à 10,45 € la valeur annuelle à l'hectare** des baux à fermes pour les terres de 5<sup>ème</sup> catégorie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour tout renouvellement ou conclusion de bail à ferme.

**DECIDE** d'indexer les loyers annuels des baux à ferme pour les terres de 5<sup>ème</sup> catégorie à l'indice de variation des fermages fixé chaque année par arrêté préfectoral sans toutefois être inférieur au tarif de 10,00 €.

**7. FINANCES LOCALES – Divers (7.10) – Acceptation de remboursement suite à sinistre (WC publics) :**

**Délibération n° 100/2018**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'accepter le remboursement de 4.530,13 € de l'assurance GROUPAMA correspondant au remboursement de dégradations dues à du vandalisme dans les toilettes publiques.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** d'accepter le remboursement mentionné,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

**8. FINANCES LOCALES – Divers (7.10) – Acceptation de remboursement suite à sinistre (Ascenseur MDA) :**

**Délibération n° 101/2018**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'accepter le remboursement de 1.318,32 € de l'assurance CIADE correspondant au règlement de la réparation de l'ascenseur de la Maison des associations suite à un dommage électrique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** d'accepter le remboursement mentionné,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

**9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Rapport annuel 2017 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges :**

**Délibération n° 102/2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel d'activités du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour l'exercice 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu l'exposé du Maire, et **à l'unanimité,**

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du rapport annuel d'activités du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour l'exercice 2017.

**10. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du Syndicat d'Epuration du Thillot – Année 2017 :**

**Délibération n° 103/2018**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif établi par la Syndicat d'Epuration du Thillot.

Il précise que ce rapport ne concerne que la dépollution et l'élimination des boues produites.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après présentation de ce rapport, et en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif établi par la Syndicat d'Épuration du Thillot.

**11. Affaires diverses :**

❶ Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des remerciements de diverses associations pour l'obtention d'une subvention communale : Amicale des donneurs de sang de la Haute Moselle, Association de pêche de BUSSANG, USB section ski, Association Départementale des Conjointes survivants, Comité de jumelage Bussang/La Turballe, La Légion Vosgienne, UNADIF-FNDIR du canton du Thillot.

❷ Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une enquête publique relative à l'institution de servitudes d'aménagement du domaine skiable de Larcenaire sera en cours du 17 septembre au 02 octobre 2018.

❸ Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que des travaux de démolition d'une portion de l'ancien tremplin de Noiregoutte ont été réalisés pour sa partie surplombant la route afin de sécuriser le passage.

***La séance est levée à 21h20***

